

eau en Seine-et-Marne

MILIEUX AQUATIQUES, CLIMAT, INONDATION, ACTIONS PRÉVENTIVES

RUISSELLEMENT AGRICOLE EN SEINE-ET-MARNE : IMPACT, ENJEUX ET RÉPONSES



*Inondation par ruissellement agricole sur le bassin
versant du ru de Chambrun ©
CD77/SEPOMA/ANTOINE RAFFALLI*

Les successions d'épisodes de sécheresses, suivies de fortes pluies provoquent un aléa climatique : le ruissellement agricole. L'impact du changement climatique sur le ruissellement agricole en Seine-et-Marne est expliqué dans cet article.



Créé le: 14/08/2023

- Mis à jour le : 14/08/2023

Définir le ruissellement agricole

Caractérisé comme un aléa climatique, le ruissellement désigne le phénomène d'écoulement d'eau en surface de la terre. Ce phénomène se produit lorsque les eaux de pluie ne sont plus absorbées par le sol : l'intensité des précipitations dépasse l'infiltration et la capacité de rétention de la surface du sol.

Le ruissellement est « agricole » lorsque l'eau, issue de fortes précipitations, rencontre des sols cultivés ou sans couverture végétale, ruisselle en surface et s'écoule des lignes de pentes des vallées (talweg). Au cours de son écoulement, les eaux se chargent en sédiments, en matières organiques ainsi qu'en produits éventuellement éphémères, tels que les engrais ou produits phytosanitaires résiduels.

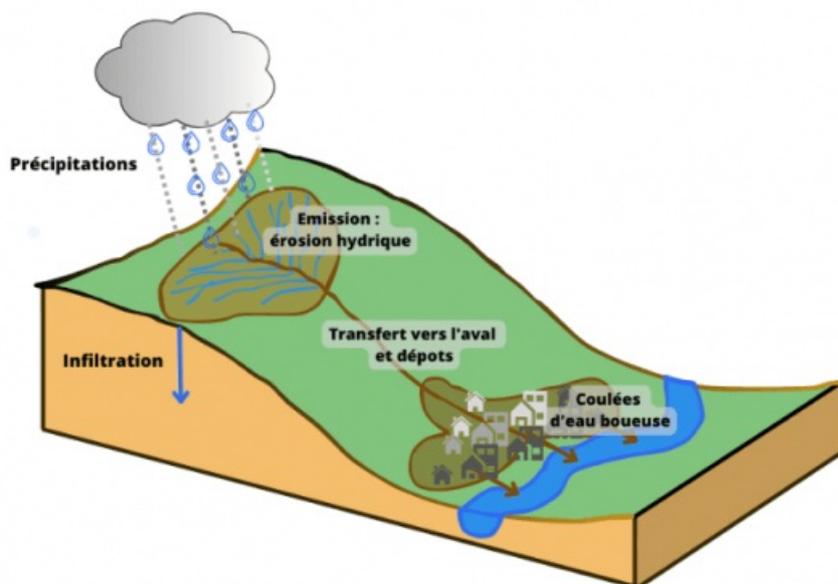


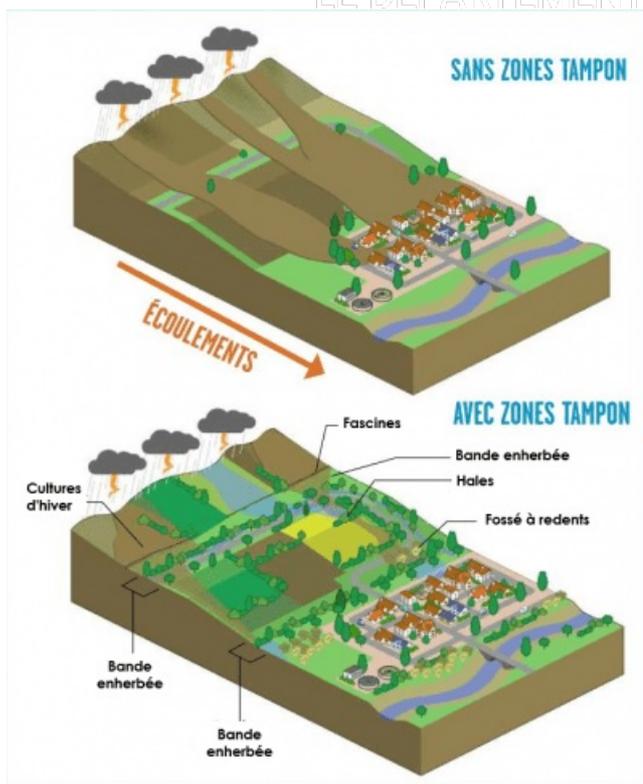
Schéma définition du ruissellement agricole
©GERIHCO\CD77

Le facteur de risque amplifié en Seine-et-Marne par le changement climatique

Le 6ème rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat : ce groupe évalue, de puis 30 ans, l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes, ses impacts. Il identifie également les possibilités de limiter l'ampleur du réchauffement et la gravité de ses impacts et de s'adapter aux changements attendus.) rapporte que les phénomènes de ruissellements agricoles seront de plus en plus récurrents d'ici à 2050. Les sécheresses renforcent l'imperméabilité des sols, limitant ainsi l'absorption des pluies dans les sous-sols.

Le Département de Seine-et-Marne possède une forte densité agricole : ces surfaces représentent plus de 350 000 ha et correspondent à 50% du territoire seine-et-marnais. Ces événements toucheront donc plus fortement et plus fréquemment les communes vulnérables qui devront faire face à des dégâts matériels et sociaux de plus en plus importants. A titre d'exemple, les récents événements orageux de l'été 2021 localisés dans le nord de la Seine-et-Marne ont impliqué la reconnaissance de 22 communes en état de catastrophe naturelle pour coulées de boues (source : GEORISQUES.GOUV.FR) .

Esquisser une gestion intégrée et durable du risque d'inondation par ruissellement agricole à l'échelle des bassins versants



Des solutions d'hydraulique douce sont à privilégier
©STRASBOURG EUROMÉTROPOLE

La vulnérabilité des territoires peut cependant être réduite en intervenant directement sur les causes primaires de l'exposition à l'aléa. Favoriser l'infiltration des parcelles agricoles, réduire la force des écoulements gravitaires, limiter l'expansion urbaine dans des zones vulnérables sont tout autant de leviers mobilisables par les parties prenantes pour réduire la vulnérabilité de leur territoire.

Ces actions nécessitent cependant de s'intégrer dans des logiques durables, pérennes, acceptables et favorables à l'ensemble des parties prenantes (publiques, collectives et privées).